

REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE EDUCATIF DES 4 VALLEES



Les activités périscolaires, garderie et cantine, le lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant la période scolaire, sont facultatives et ont pour objet l'accueil et l'encadrement des enfants avant et après la classe. La gestion administrative et le fonctionnement sont assurés par un syndicat intercommunal regroupant 6 communes (Attricourt – Autrey-les-Gray – Bouhans et Feurg – Broye les Loups – Fahy-les-Autrey – Loeuilley).

GARDERIE :

Accueil à la porte située à la droite du bâtiment donnant sur le couloir des primaires.

❖ **Matin de 6h45 à 8h50**

❖ **Soir de 17h00 à 19h00**

Lors de la garderie du soir, un goûter est fourni à chaque enfant sans supplément de prix.

CANTINE : Seulement le midi. Les réservations peuvent être prises au mois mais aussi à la semaine ou à la journée. L'inscription doit être effectuée au plus tard la veille avant 9h30 pour le lendemain car le fournisseur effectue la livraison des repas la veille au soir. En cas d'absence non prévue de votre enfant, il n'y aura pas de remboursement ni de livraison à domicile mais il est possible de venir chercher le repas directement à la cantine. Dans ce cas, merci de vous munir de contenants.

➤ **LIEUX D'ANIMATION**

Les activités sont organisées dans les locaux scolaires. La cantine est située au rez-de-chaussée à gauche du bâtiment principal et la garderie se trouve dans une ancienne salle de classe, entre la classe de Mme Miny et la salle informatique.

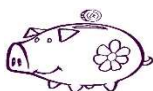
➤ **CONDITIONS D'ANIMATION.**

La liste des enfants inscrits est gérée par le référent et transmise à l'intervenant présent sur le site. Les enfants sont pris en charge dès le début de l'activité. Chaque intervenant s'assure en début d'atelier que les enfants inscrits sur la liste sont présents. Un registre de présence est tenu à jour.

MODALITÉS D'INSCRIPTION DU PERISCOLAIRE

Pour toutes les inscriptions, Cantine ou Garderie, il est IMPERATIF de le faire avec une fiche prévue à cet effet et transmise à l'école. Les inscriptions orales ne peuvent en aucun cas être prises en compte.

TARIFICATION



Les tarifs dépendent de votre quotient familial, il est donc indispensable de le communiquer avant le **30 septembre 2019** sinon les prestations vous seront facturées au tarif le plus élevé. En ce qui concerne le paiement de la garderie et de la cantine, une facture de la perception de Gray vous sera adressée à chaque fin de mois. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre du Trésor Public

➤ **GARDERIE** Matin de 6h45 à 8h50 - Soir de 17h00 à 19h00

0.50 € la ½ heure ou 1 € l'heure si quotient familial ≤ 800

0.60 € la ½ heure ou 1.20 € l'heure si 801 ≤ quotient familial ≤ 1200

0.70 € la ½ heure ou 1.40 € l'heure si quotient familial ≥ 1201

➤ CANTINE

Inscription la veille pour le lendemain ou au mois.

4.40 € si quotient familial \leq 800

4.60 € si 801 < quotient familial \leq 1200

5.10 € si quotient familial \geq 1201

SANTÉ

Aucun médicament ne sera donné même avec une ordonnance, sauf en cas d'établissement d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI). En cas de maladie ou d'incident, les familles sont prévenues pour décider d'une conduite à tenir. Le cas échéant, les familles sont tenues de récupérer leur enfant. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgences. (SAMU 15)

CONDUITES À RESPECTER

Quelques règles de vie élémentaires pour les enfants :

- Veiller à respecter les consignes données par les adultes concernant le déroulement des activités ;
- Respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants ;
- Respecter le matériel mis à disposition.



SANCTION ET EXCLUSION

Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers les animateurs, ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

1. d'un avertissement transmis aux parents,
2. d'une exclusion temporaire de trois jours en cas de récidive ;
3. d'une exclusion définitive.

Les décisions de renvoi temporaire ou définitif seront signifiées aux familles par lettre 5 jours avant l'application de la sanction.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Le syndicat et les intervenants sont assurés au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les enfants sont pris en charge.

Les familles doivent contracter une police responsabilité civile pour leur enfant. En complément de l'assurance obligatoire, il est fortement recommandé de souscrire une «assurance individuelle accident» couvrant les dommages corporels (souvent déjà préconisée par l'école).

En aucun cas, les familles ne doivent laisser à leurs enfants des objets dangereux, de valeur, ou d'argent. En cas de perte, de vol ou de dégradations, la responsabilité du syndicat ne pourra être engagée.

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR

La signature du dossier d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE EDUCATIF DES 4 VALLEES

70100 AUTREY LES GRAY



Nom.....

prénom.....

Classe.....

DOSSIER PERISCOLAIRE

A retourner à l'école

- Coupon réponse du règlement intérieur
- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire
- Autorisation parentale

A Conserver

- Règlement intérieur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE EDUCATIF DES 4 VALLEES

70100 AUTREY LES GRAY



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2019 – 2020


GARDERIE - CANTINE

1 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

Père Situation de famille : Célibataire Marié Veuf Autre

Nom : Prénom :

Adresse :

 Domicile : _ Bureau : _ Portable : _

N° Sécurité Sociale :	Centre payeur :
N° Allocataire :	Département :
CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> :	
PROFESSION :	EMPLOYEUR :

Mère Situation de famille : Célibataire Marié Veuve Autre

Nom : Prénom :

Adresse :


 Domicile : _ Bureau : _ Portable : _

N° Sécurité Sociale :	Centre payeur :
N° Allocataire :	Département :
CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> :	
PROFESSION :	EMPLOYEUR :

Tuteur Situation de famille : Célibataire Marié Veuf Autre

Nom : Prénom :

Adresse :

 Domicile : _ Bureau : _ Portable : _

N° Sécurité Sociale :	Centre payeur :
N° Allocataire :	Département :
CAF <input type="checkbox"/> MSA <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> :	
PROFESSION :	EMPLOYEUR :

Nombre d'enfants à charge

2 – 1^{er} ENFANT

Nom		
Prénom		
Adresse		
Date de naissance		
Garçon		Fille

2^{ème} ENFANT

Nom		
Prénom		
Adresse		
Date de naissance		
Garçon		Fille

3ème ENFANT

Nom		
Prénom		
Adresse		
Date de naissance		
Garçon		Fille



FICHE SANITAIRE 2019/2020

NOM :

Prénom :

L'enfant suit-il un traitement médical : oui non

ALLERGIES :

- ASTHME OUI NON
- ALIMENTAIRES OUI NON
- MEDICAMENTEUSES OUI NON

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir :

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, régime alimentaire etc) en précisant les dates et les précautions à prendre :

Recommandations utiles :

Lunettes oui non Lentilles oui non

Prothèse auditive oui non Prothèse dentaire oui non

● **Responsable de l'enfant :**

NOM, Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : (fixe et portable) domicile : _____

Travail : _____

Adresse mail :@.....